# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

# TARIF

#### **ACHAT** ABONNEMENT ANNUEL ANNONCES • 1 à 12 pages..... 200 F • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • 16 à 28 pages ...... 600 F • TOGO...... 20 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2e • 32 à 44 pages ..... 1000 F • AFRIOUE...... 28 000 F • 48 à 60 pages ...... 1500 F • HORS AFRIQUE ...... 40 000 F • Plus de 60 pages ...... 2 000 F • Certification du JO ...... 500 F

N.B.: Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.
Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél.: (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

# SOMMAIRE

# PARTIE NON OFFICIELLE

**AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES** 

Récépissés de déclarations d'associations 1

Avis et pertes de titres fonciers 2

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

# PARTIE NON OFFICIELLE

- AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATIONS
D'ASSOCIATIONS

**AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS** 

## RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 041/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 02/02/ 2015

<u>Titre</u>: ASSOCIATION SPORT PLUS (A. S. P. )

Siège: Lomé, Qt Tokoin-Soted - TOGO

<u>But</u>: L'association a pour but de promouvoir la pratique du volley-ball et du beach-volley et tout autre activité y afférente.

Lomé, le 02 février 2015

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

#### N° 0042/ MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 23/01/ 2015

<u>Titre</u>: NEW LIFE - TOGO (NE. LI. - TOGO)

Siège: Lomé, Qt. Hédzranawoé - TOGO

**But:** L'association a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique et culturelle des communautés de base dans une approche de développement humain durable et participatif.

Lomé, le 23 janvier 2015

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales

#### **Gilbert BAWARA**

### **AVIS DE PERTES DU TITRES FONCIERS**

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20658 inséré au livre foncier de la République togolaise Vol. 104, F° 122 appartenant à M. MAGLO Koulefianou.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 305 CL inséré au livre foncier du cercle de Lomé, Vol. II, F° 104 appartenant à M. AYIKA Léwo Kangni,

directeur de société demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 585 CL inséré au livre foncier du cercle de Lomé, Vol. III, F° 183 appartenant à M. Paulin FREITAS, instituteur demeurant à Bassari.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 20720, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol. 104, F° 184 appartenant à M. Folly Ayaovi Démanya AYIVI, directeur de société, demeurant à Lomé-Ablogamé n° 2.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 21467, inséré au livre foncier de la République togolaise Vol. 108, F° 31 appartenant à M. Folly Ayaovi Démanya AYIVI, directeur de société, demeurant à Lomé-Ablogamé n° 2.

Pour deuxième insertion

Imp. Editogo Dépôt légal nº 6 bis